

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX TELEPHONE : 04.92.61.00.37 TELECOPIE : 04.92.61.28.02

Département des Alpes de Haute-Provence COMMUNE DE SISTERON

DMPTV 2025-04-34

DECISION DU MAIRE

CYCLES DE FORMATIONS-EXPERIMENTATIONS AVEC L'ASSOCIATION ART & CULTURE – LA CHOUETTE

POUR LES CRECHES MUNICIPALES CLAIR DE LUNE, LES P'TITS VOLI, BRIN D'EVEIL

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention avec l'association Art &Culture- La Chouette, pour un cycle de formations, entièrement gratuites, à destination des professionnels de la petite enfance des crèches municipales, durant l'année 2025.

DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: de signer une convention avec l'association Art & Culture – La Chouette pour un accompagnement artistique et culturel, sur les questions de qualité d'accueil, de santé culturelle auprès des jeunes enfants, permettre la création d'outils et de transmission de pratiques créatives.

<u>ARTICLE 2</u> : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>ARTICLE 3</u>: Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à l'association Art & Culture- La Chouette

Fait à Sisteron, le 6 juin 2025

Le Maire,

D. SPAGNOU

REÇU EN PREFECTURE

1e 96/96/2025

Application agréée E-legalite.com